



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

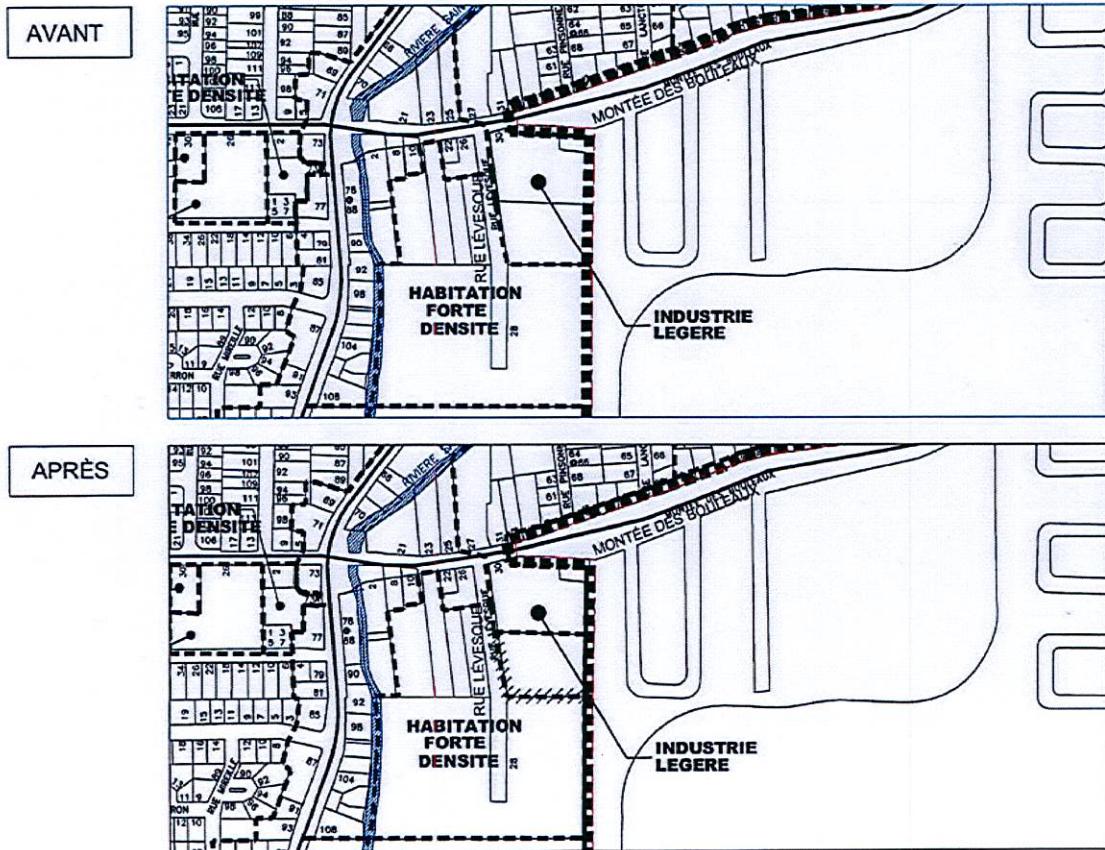
**RÉSUMÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-15  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME**

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 12 mai 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le **règlement numéro 1471-15 modifiant le règlement numéro 959-96 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant afin d'agrandir l'aire d'affectation «Habitation forte densité» au détriment de l'aire d'affectation «Industrie légère» sur la rue Lévesque.**

Ce règlement est entré en vigueur le 3 juin 2015, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications apportées au plan d'urbanisme.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

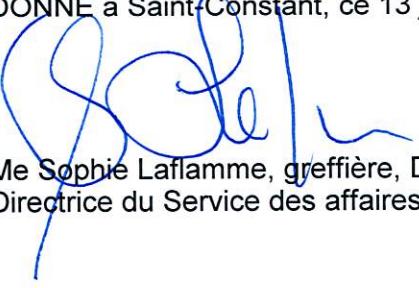
Ce règlement a pour objet de modifier le plan d'affectation du sol figurant à titre d'annexe « A » du règlement numéro 959-96 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant par l'agrandissement de l'aire d'affectation «Habitation forte densité» au détriment de l'aire d'affectation «Industrie légère», le tout tel qu'illustré au croquis ci-dessous.



Ce règlement ainsi que le plan peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 juillet 2015.



Me Sophie Laflamme, greffière, DGA, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe